

**Extrait du Registre aux délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**Convocation du 23 juin 2022**  
**Séance du 30 juin 2022**  
 -----

**Présidence de : Monsieur Laurent DESMONS**  
 =====

29 Membres élus le 4 juillet 2020 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, IDLHAJ Hamed, ZAIR Mohamed, DISASSINI Guy, GAMBIER David, BACHIRI Karim, KERRAR Maggy, CINQUEMANI Sébastien, CORDIER Laurence, TABEL Lucy, POULAIN Ophélie, DINI Kelly, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MAZURE Françoise, MASCARTE Roger, DESORT Betty, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, MORANTIN Brigitte.

**Membres ayant donné pouvoir** : Mme. CHARLET Jocelyne (pouvoir à FRASCA Geneviève)

-----  
**OBJET : Adoption des tarifs de la garderie périscolaire pour la rentrée scolaire**  
**2022/2023**  
 -----

La Municipalité a pour projet d'ouvrir la garderie périscolaire à l'ensemble des élèves fréquentant les écoles maternelles et primaires de la commune de Waziers.  
 A ce titre, une convention sera passée avec la CAF du Nord.

**Horaires de la garderie**

- Matin : de 7h00 à 8h20
- Soir : de 16h05 à 18h40

Il est proposé les tarifs suivants :

Tranches	Tarif pour le créneau du matin	Tarif pour le créneau du soir	Forfait matin + Soir
De 0 à 369	1.90 €	2.90 €	3.90 €
De 370 à 499	2.20 €	3.20 €	4.20 €
De 500 à 700	2.50 €	3.50 €	4.50 €
701 et plus	2.80 €	3.80 €	4.80 €

Il sera appliqué la dégressivité suivante :

- 2ème enfant : 90%
- 3ème enfant : 75%
- 4ème enfant : 50%

Pour les extérieurs, il sera appliqué une majoration de 25% au prix initial.

Pour les enfants douaisiens scolarisés à Copernic et à Chopin, le tarif wazierois sera appliqué.  
Le tarif wazierois sera appliqué pour les enfants du personnel ainsi que pour les enfants de salariés d'associations wazierois.

Pour les enfants porteurs de handicap, application d'une remise de 50% sur le prix initial, sous réserve que le handicap soit compatible avec ce mode de garde.

**Vote : Adopté à l'unanimité.**

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Laurent DESMONS

Publié sur le site internet le 22 juillet 2022  
Envoyé en préfecture le 06 juillet 2022  
Reçu en préfecture le 06 juillet 2022  
Identifiant : 059-215906546-20220630-2022\_102-DE